

Grenelle Local de l'Environnement: bilan d'étape 2 ans après





Développement durable : ensemble, franchissons une nouvelle étape !

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Châlons-en-Champagne ont initié au niveau national, à l'automne 2008, le **1^{er} Grenelle Local de l'Environnement**.

Ainsi, du 15 octobre 2008 au 15 avril 2009, les habitants des 13 communes de notre agglomération ont été associés à travers les 6 groupes de travail, les 33 réunions publiques, et une consultation téléphonique auprès des 24 250 foyers afin d'exprimer leurs attentes et leurs propositions.

Evènement mobilisateur où de nombreux acteurs se sont impliqués, le Grenelle a débouché sur un plan de **150 actions** relevant tant des compétences communales que communautaires, et couvrant l'ensemble des thématiques environnementales. Ces propositions se voulaient concrètes et applicables sur un échéancier allant du très court terme pour certaines à un moyen terme pour d'autres.

Ce bilan d'étape que vous avez entre vos mains présente l'état d'avancement, à ce jour, de ces 150 actions. Ainsi, plus de 45 % d'entre elles sont engagées ou réalisées et 20 % font l'objet d'études. Un quart des actions reste à engager et 5 % méritent d'être reconsidérées, certaines se révélant aujourd'hui obsolètes ou non pertinentes.

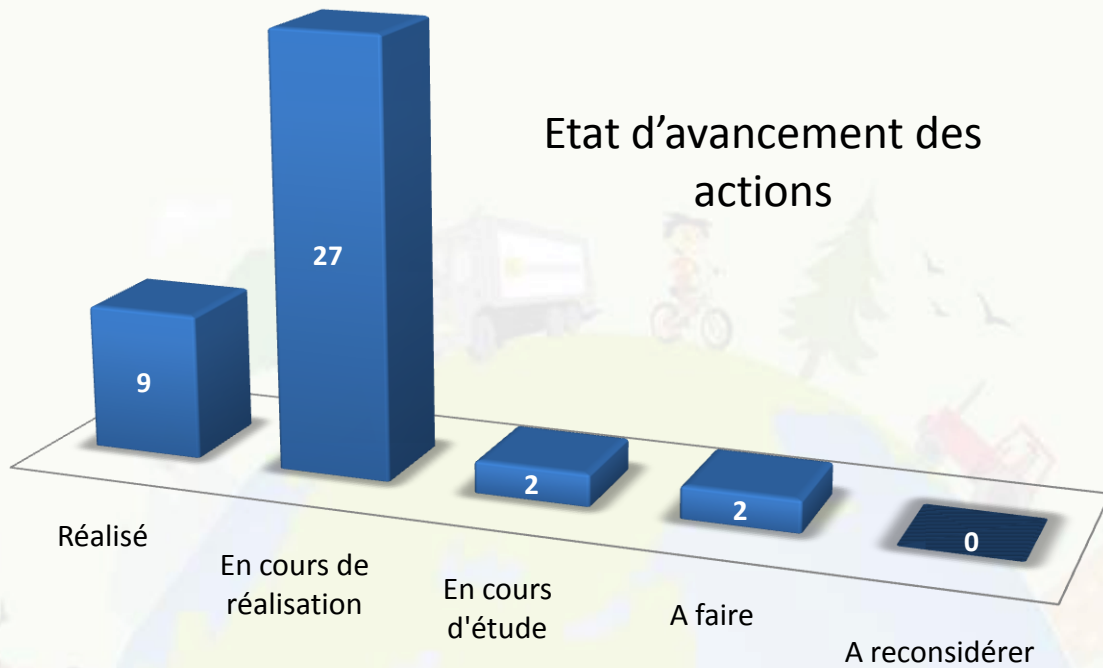
Plusieurs actions ont été mises en place en 2010 dans différents domaines, comme notamment : l'introduction de repas issus de l'agriculture biologique dans les cantines des écoles primaires et maternelles de la Ville de Châlons, la création d'un Pôle d'Education au Développement Durable dédié à l'enseignement primaire, la certification ISO 14001 du service chargé de l'eau potable de la Ville de Châlons, la suppression de 40 % des traitements préventifs de désherbage des voiries de la Ville de Châlons, le suivi de l'impact microbiologique sur la Marne de la station d'épuration de Cités en Champagne, et enfin les premiers pas vers un Agenda 21 pour l'agglomération châlonnaise.

Vous le voyez, nous avançons et nous continuons à respecter nos engagements. Il nous reste encore du chemin à parcourir, et **nous comptons toujours sur votre concours actif pour franchir une nouvelle étape**, grâce à l'Agenda 21, en conciliant la protection de notre environnement avec le développement économique et l'équité sociale sur notre territoire.

Bruno BOURG-BROC
Président de Cités en Champagne
Député-Maire de Châlons-en-Champagne



Groupe thématique 1 GESTION DE L'EAU



Les actions proposées par le groupe 1 étaient au nombre de 40 :

- ❖ 17 relatives à la protection de la ressource en eau ;
- ❖ 10 relatives au réseau d'eau potable ;
- ❖ 6 relatives au réseau d'assainissement ;
- ❖ 7 relatives à l'épuration.

Globalement, les actions proposées par le groupe 1 sont à la fois les plus nombreuses et les plus avancées.

Aucune action proposée en 2009 n'a été abandonnée, toutes ont été confirmées.

Parmi les actions complètement réalisées, on citera :

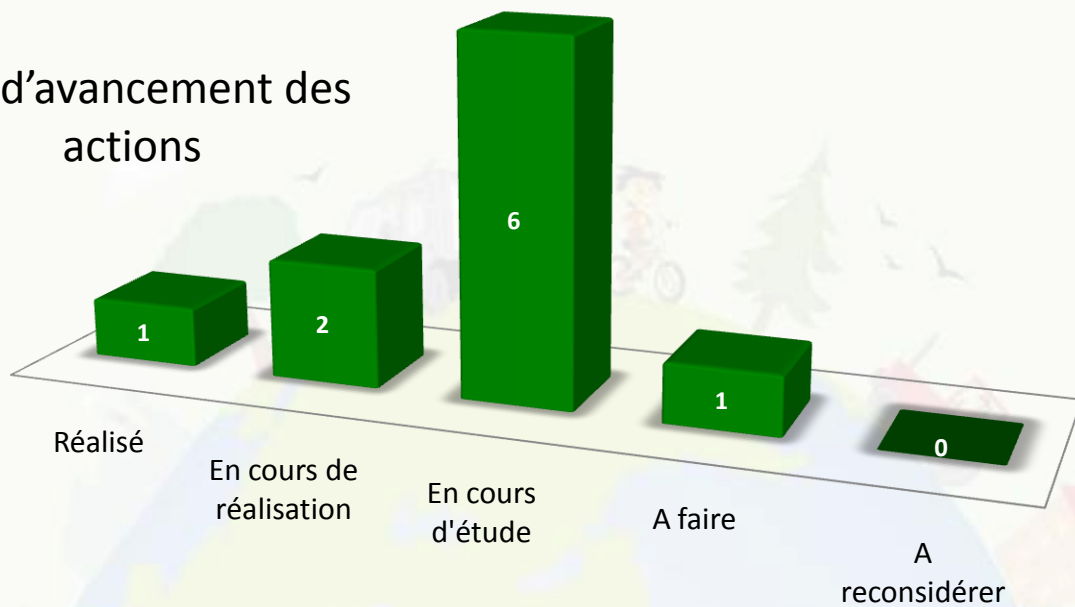
- La démarche environnementale pour la production d'eau potable : le Service des Eaux de Châlons-en-Champagne est certifié ISO 14001 depuis février 2010 ;
- La sensibilisation de la population à l'usage de l'eau potable : les factures d'eau ont été repensées dans leur présentation, et comportent désormais un historique des consommations sous forme d'histogramme ;
- Le suivi et l'information sur la qualité de l'eau brute : tous les résultats d'analyses sont accessibles depuis le site Internet de la Ville de Chalons ;
- Le suivi de l'impact microbiologique de la station d'épuration sur la Marne : des analyses spécifiques ont été réalisées en amont et en aval de la station d'épuration; de même, d'autres analyses ont porté sur les résidus médicamenteux que l'on retrouve dans les réseaux d'assainissement. Les analyses ont été effectuées en entrée et en sortie de la station d'épuration ;
- La sécurisation et diversification de la ressource en eau de Châlons a fait l'objet d'une étude réalisée en 2009. L'étude du bassin d'alimentation du forage de Saint-Memmie est en cours de réalisation.



Groupe thématique 2

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Etat d'avancement des actions



Les actions proposées par le groupe 2 étaient au nombre de 10 :

- ❖ 2 relatives à la protection du patrimoine naturel ;
- ❖ 3 relatives à la préservation de la biodiversité ;
- ❖ 5 pour un jardinage respectueux de la nature.

Globalement, les actions proposées par le groupe 2 sont les moins nombreuses, certaines actions se recouvrant en partie.

Hormis les actions engagées par les services d'espaces verts des collectivités, et en particulier par le Cadre de Vie de la Ville de Châlons dans leur gestion quotidienne, la majorité des actions restent encore à l'étude.

Aucune n'est abandonnée, mais le manque d'avancement est dû soit à d'autres priorités dans les actions engagées par les collectivités (en termes de budget ou de moyens humains), soit à la difficulté de trouver le bon levier d'action (c'est le cas notamment des actions concernant les jardiniers amateurs).

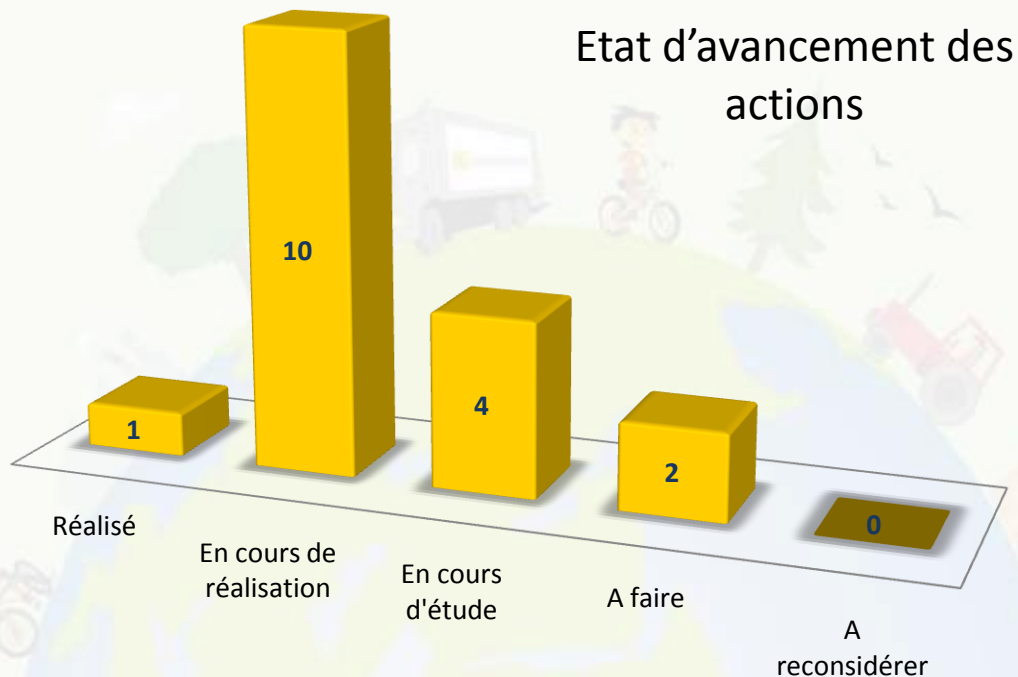
Parmi les actions réalisées ou fortement engagées, on citera :

- L'objectif de réduction de l'emploi des phytosanitaires : l'action volontariste du Cadre de Vie de la Ville de Châlons avec une gestion différenciée des espaces verts dès 2009/2010 et à partir de 2010, la suppression de 40 % des traitements préventifs de désherbage des voiries ;
- La sensibilisation des jardiniers amateurs : la Charte mise en œuvre par la FREDONCA « jardiner en préservant sa santé » a été engagée avec les jardineries et magasins spécialisés en 2009 sur le secteur Châlons – Reims – Epernay, renouvelée en 2010 à l'échelle de la Marne, et pour 2011, à l'échelle de la Région. Cités en Champagne est signataire de la Charte depuis sa 1^{ère} édition.



Groupe thématique 3

PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLE



Les actions proposées par le groupe 3 étaient au nombre de 17 :

- ❖ 5 relatives à l'alimentation durable ;
- ❖ 8 pour mieux consommer ;
- ❖ 4 relatives à l'économie.

Pour les actions complètement réalisées, on citera :

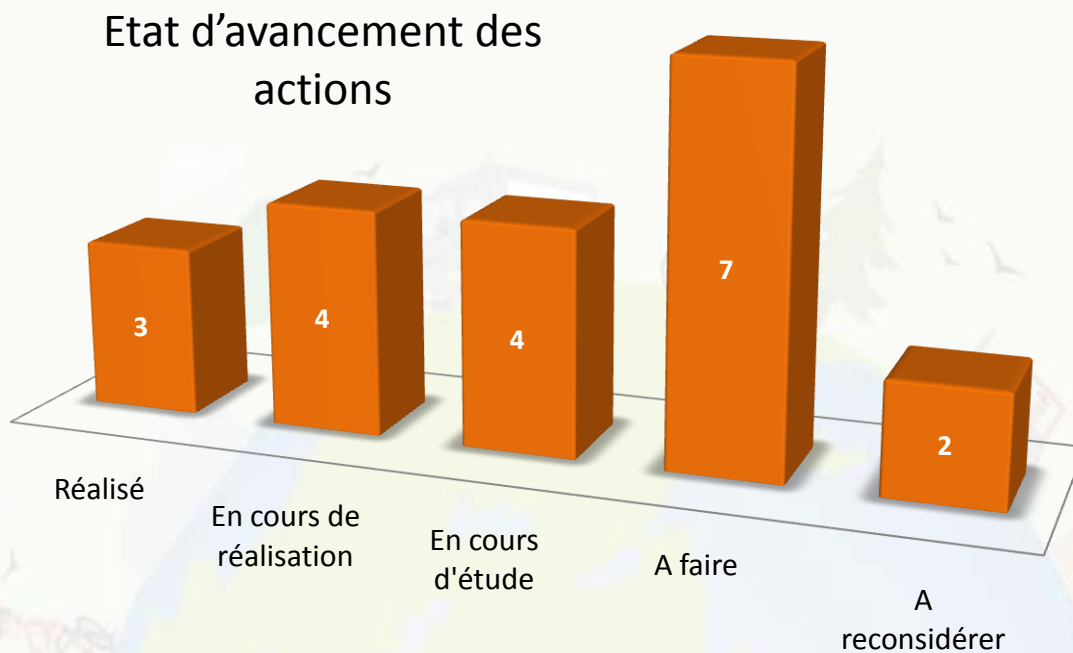
➤ L'introduction de repas issus de l'agriculture biologique dans les cantines des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Châlons, depuis la rentrée scolaire de septembre 2010.

Sans pouvoir être aujourd'hui considéré comme achevé, tout le pan des actions relatives à la prévention des déchets et l'incitation au recyclage est largement engagé depuis 2009, et va s'accélérer en 2011 avec l'implication de Cités en Champagne dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Aucune action proposée n'a été abandonnée.



Groupe thématique 4 TRANSPORT ET HABITAT



Les actions proposées par le groupe 4 étaient au nombre de 20 :

- ❖ 16 relatives au transport (vélo, déplacements doux, fret, véhicules « propres ») ;
- ❖ 4 relatives à l'habitat durable.

Par ailleurs, la thématique "Habitat" est également abordée par le groupe suivant "Maîtrise de la demande d'énergie".

Parmi les actions complètement réalisées, on citera :

- La création d'un collectif vélo : nomination de Madame Martine RAGETLY, Vice-Présidente de Cités en Champagne au titre de "Madame Vélo"; constitution d'un groupe de travail relatif aux circulations douces, lequel se réunit régulièrement depuis septembre 2009 ;
- L'édition en 2010 d'une plaquette sur les bonnes pratiques à vélo, déclinée pour les adultes et les jeunes ;
- La création de "VéloCités", visuel commun pour toutes les démarches en faveur du vélo, portées par la Communauté d'Agglomération.

Deux actions sont à reconsidérer :

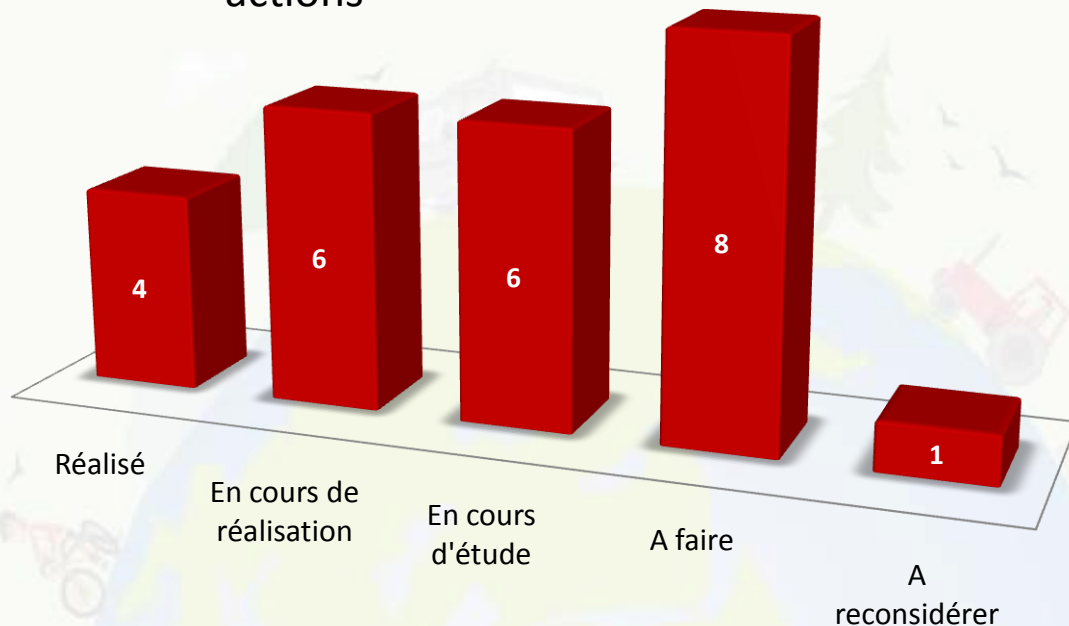
- Starbus : l'outil devait permettre de comparer différentes alternatives énergétiques pour aider l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) à faire un choix de véhicules en comparant l'ensemble des coûts. Cependant, le manque d'expérimentation et de recul sur cet outil laisse un peu perplexe sur sa fiabilité. L'abandon ne concerne que le programme, pas la démarche pour optimiser les types de bus au fonctionnement du réseau, mais d'autres approches sont possibles et pertinentes.
- La formation à l'habitat durable des professionnels du bâtiment, des élus et des particuliers n'a pas encore efficacement abouti et reste à redéployer.



Groupe thématique 5

MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Etat d'avancement des actions



Les actions proposées par le groupe 5 étaient au nombre de 25 :

- ❖ 8 relatives à l'exemplarité de la collectivité en matière énergétique ;
- ❖ 3 relatives au soutien à la rénovation du bâti existant ;
- ❖ 12 pour un éclairage durable ;
- ❖ 2 pour le développement des énergies renouvelables.

Parmi les actions complètement réalisées, on citera :

- L'aide à l'auto-évaluation de la situation énergétique des logements, le conseil et l'aide à la décision à apporter aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leur patrimoine : dans le cadre de l'opération "thermographie aérienne", un pan conséquent a été consacré à l'information et à l'accompagnement des propriétaires (18 mois d'animation spécifique avec mise à disposition de conseillers techniques). Cet accompagnement sera poursuivi dans le cadre d'une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).
- D'autres actions ont un avancement significatif, en particulier dans la gestion de l'éclairage public, ou l'engagement en 2010 d'une étude de potentialité de développement des énergies renouvelables dans le contexte urbain de l'agglomération.

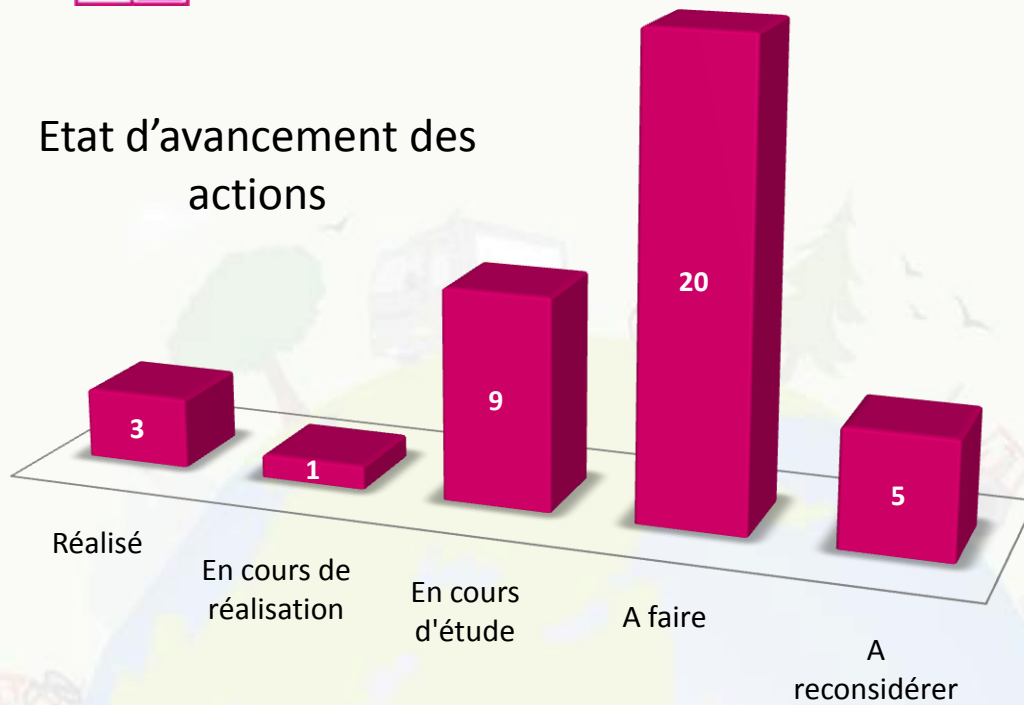
Une actions est à reconsidérer :

- L'évènement public pour la substitution des lampes à incandescence par les lampes à basse consommation : ce qui pouvait avoir une actualité en 2009, n'est plus pertinent aujourd'hui, puisque de facto, les lampes à incandescences disparaissent du marché.



Groupe thématique 6

INFORMATION SENSIBILISATION



Les actions proposées par le groupe 6 étaient au nombre de 38 :

- ❖ 5 relatives à un guide pratique pour les entreprises et collectivités éco-responsables ;
- ❖ 6 relatives à la création d'un kit de communication en entreprise ;
- ❖ 8 relatives à la création d'une maison du développement durable ;
- ❖ 8 relatives à la création d'un site internet Grenelle 2.0 ;
- ❖ 4 relatives à la création d'un Pôle « Enseignement au Développement Durable » ;
- ❖ 7 autres actions d'information.

Les actions proposées par le groupe 6, paraissent très nombreuses, mais les 4 premiers blocs sont plus à considérer comme 4 actions autonomes, et non pas comme 27 actions indépendantes.

Ainsi, au titre des actions complètement réalisées, on citera :

- La création d'un Pôle « Education au Développement Durable », dédié à l'enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires), mis en place depuis septembre 2010 ;
- L'engagement dans un Agenda 21 local : outil de planification d'actions de développement durable basé sur une démarche volontaire et de concertation avec les citoyens, proposant une ouverture aux volets de l'efficacité économique et de l'équité sociale.

En revanche, il faut reconsidérer les actions suivantes :

- La création d'une maison du développement durable, action que l'on voit souhaitée par la majorité des territoires engagés dans ce type de démarche, mais dont la création "en dur" s'avère plus difficile.
- Le site internet Grenelle 2.0 : projet à revoir complètement avec les perspectives de l'Agenda 21 notamment.